

Administration communale
UCCLE
Service Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29

B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U13/F98
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.307/s.533
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : UCCLE. Dieweg, 97. Réaffectation d'un commerce en éco-lavoir.

En réponse à votre lettre du 4 février 2013, en référence, reçue le 8 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 20 février 2013.

La demande concerne une maison d'avant 1932 qui se situe dans la zone de protection du cimetière du Dieweg à Uccle.

La demande vise la réaffectation d'un commerce en éco-lavoir. Les travaux prévoient notamment le renouvellement du crépi des façades, l'ajout d'un velux au centre de la toiture avant et d'une porte en façade arrière ainsi que l'ajout d'un escalier extérieur contre le pignon gauche.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées ne constituent pas un enjeu patrimonial spécifique pour le cimetière du Dieweg. S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. Plompen (et par mail Mmes M. Vanhaelen, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : Mme K. Franssens.